

# Protocole pour la mise en service du chauffage au sol Chape fluide au sulfate de calcium Fixit 835 evo Rapid

**Remarque importante quant à la recouvrabilité :**

**< 1,3% d'humidité résiduelle pour les revêtements étanches à la vapeur**

**< 1,8% d'humidité résiduelle pour les revêtements perméables à la vapeur**

Mandant/Maître de l'ouvrage	_____
Objet	_____
Etage	_____
Direction du chantier/Architecte	_____
Entrepreneur	_____
Entreprise de chauffage	_____
Système de chauffage	_____

**Veillez noter ce qui suit :**

La puissance de chauffage pour un séchage rapide se situe entre 80 et 100 watts par m2.

Les échafaudages fermés (emballés) empêchent la circulation d'air.

**Les points suivants prolongent le temps de séchage**

- Non-respect ou une interruption du processus de chauffage
- Humidité élevée
- Température de départ basse
- Épaisseurs de pose plus élevées
- Surfaces de chape recouvertes de matériel ou de plastique

## **1. Conditions avant l'exécution**

- Les tuyaux du chauffage au sol doivent être remplis et mis à l'épreuve de la pression.
- Les tuyaux du chauffage doivent être fixés avec des moyens adéquats (p. ex. avec des clips, écarts entre les fixations: max. 50 cm ou sur rails à base plate).

## **2. Conditions pendant la pose**

- Avant la pose des revêtements de sol, le chauffage au sol doit être chauffé au moins une fois jusqu'à la température d'exploitation maximale.
- Durant la pose, la température de départ du chauffage doit être de 25°C

# Protocole pour la mise en service du chauffage au sol Chape fluide au sulfate de calcium Fixit 835 evo Rapid



## 3. Processus de chauffage

- Le processus de chauffage commence avant la pose. Le chauffage au sol est mis en service à +25°C et maintenu à cette température constante pendant 4 jours.
- Après les 4 premiers jours, la température du chauffage est augmentée respectivement de 5°C par jour, jusqu'à ce qu'elle atteigne +45°C (à respecter absolument).
- La température est maintenue constante durant 9 jours jusqu'à ce que la chape ait atteint l'humidité résiduelle maximale prescrite par les directives de mise en œuvre du revêtement de finition.
- Ensuite, la température est réduite de 5°C par jour, jusqu'à ce que la température de surface de la chape atteigne entre 15°C et 20°C.
- Le processus de chauffage doit être documenté par écrit.
- L'évolution du séchage doit être constamment contrôlée au moyen d'humidimètres électroniques.

***L'épaisseur de pose et l'humidité de l'air sont d'éventuels facteurs pouvant influencer négativement un séchage.***

Lieu/Date

Lieu/Date

Lieu/Date

.....

.....

.....

Tampon/Signature

Tampon/Signature

Tampon/Signature

Entreprise de chauffage

Direction chantier/Architecte

Entrepreneur

.....

.....

.....